



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/ 01 DU 06 JANVIER 2018 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N°2000001940 POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI (PAIFAR-B) ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), SIGNE A ROME LE 3 OCTOBRE 2017.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de Don n° 2000001940 pour le financement du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B) entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), signé à Rome le 3 octobre 2017 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Don n° 2000001940 pour le financement du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B) entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), signé à Rome le 3 octobre 2017.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 6 janvier 2018

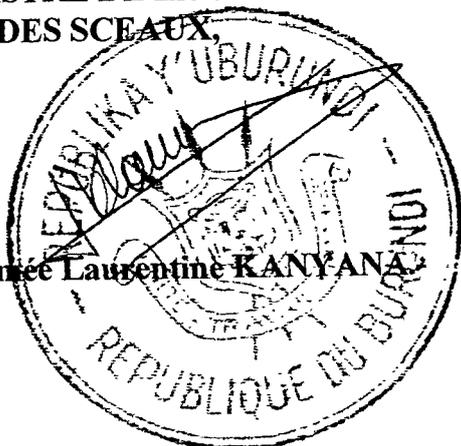
Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET
GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA



[Handwritten signature]
6.1.2018



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE
L'ACCORD DE DON N°2000001940 POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI
A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI (PAIFAR-B)
ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), SIGNE A ROME LE 3 OCTOBRE 2017.**

Nous, Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de don n° 2000001940 pour le financement du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B) entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), signé à Rome le 3 octobre 2017 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

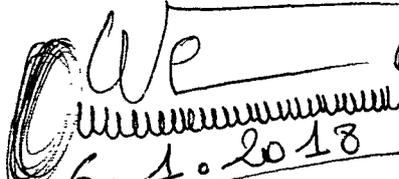
Déclarons que ledit Accord est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 6 janvier 2018

Pierre NKURUNZIZA.-


6. 1. 2018

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCILLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET
GARDE DES SCEAUX,**

Aimée Laurentine KANYANA

